

**STATEMENT BY AMBASSADOR PAUL HEINBECKER, PERMANENT
REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS BEFORE THE U.N.
SECURITY COUNCIL ON THE SITUATION BETWEEN IRAQ AND KUWAIT.
JUNE 28, 2001.**

Mr. President,

I welcome this opportunity to express Canada's views on the draft UK Resolution. For years critics have argued that the Iraq sanctions regime was indifferent to the plight of the people of Iraq. We recognized certain shortcomings of the sanctions regime. Now the terms of this Resolution, if adopted, should dispel those myths once and for all. Most important, it would enable the Government of Iraq to respond more comprehensively than heretofore to the needs of its citizens.

Unfortunately, however, there has been no sign whatsoever that the suffering of his own people has troubled Saddam Hussain at all. He has not availed himself of the many possibilities already available to him, if he wished to help them. Nor has there been a scintilla of evidence that he is now reconciled to living at peace with his neighbours.

For this reason, we believe that constraints on Iraq's freedom of action remain necessary. So long as Iraq refuses to accept its responsibilities as laid out in successive Security Council resolutions, the restrictions on Iraq's military pursuits serve all our interests. And on the humanitarian front, the approach embodied by the draft UK Resolution moves us closer toward the objectives of targeted sanctions, which we believe should be the norm for future Security Council action.

In fact, we are disappointed that the strong recommendations developed by the Security Council Working Group on Sanctions have still not seen the light of day and would urge the Council to adopt them as soon as possible.

In any case, all those who agree with the need for the Council to be more precise in its employment of sanctions should embrace the approach embodied in this Resolution. Particularly since it so clearly and directly addresses the humanitarian plight of the Iraqi people. It is a sad paradox that if opponents of the new approach taken in the UK draft Resolution succeed in side-tracking it, the result will be a status quo ante, that they themselves have long claimed to be unacceptable.

We understand the concerns expressed by Iraq's neighbours regarding this draft Resolution. Particularly in light of the Iraqi threat to retaliate against any state that cooperates with the implementation of this new approach.

We welcome efforts by Council members to develop mechanisms to address their concerns. The divisions in the Security Council evident on the vote on Resolution 1284 and since has encouraged Iraq's intransigence over the past 18 months. It fostered the mistaken belief that sanctions would simply fade away.

This has not served the interests of the international community, or of the region. It has certainly not helped the people of Iraq. A united and resolute stand by the Council and the countries of the region now would send a clear message to Iraq that compliance with its obligations remains the only solution. Full compliance will lead to an end to sanctions. Both – compliance and control – must remain our objective.

It is for these reasons that we were discouraged by the interventions we heard on Tuesday by certain Security Council members. Article 24 of the Charter specifies that Security Council members are to act on behalf of the entire United Nations membership. Thus, the threat to veto this resolution on the basis of acknowledged national economic or political considerations not only damages the Council's credibility, but demonstrates once again the need to curtail this instrument. It is not being employed responsibly.

We appeal to all council members to act corporately, in the common interest. That is your duty under the Charter. That is our expectation of you as our representatives. Canada urges all members of the Council to support the draft UK Resolution.

Thank you.

**DECLARATION PAR S.E. M. PAUL HEINBECKER, AMBASSADEUR ET
REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES,
DURANT LA REUNION DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES
PORTANT SUR LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KUWAIT.
LE 28 JUIN 2001.**

Monsieur le Président,

Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer le point de vue du Canada sur le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni. Pendant des années, les critiques ont fait valoir que le régime de sanctions contre l'IRAQ était indifférent aux souffrances du peuple iraquien. Nous admettons que ce régime de sanctions a des points faibles. Mais cette résolution, si elle était adoptée, pourrait éliminer la plupart de ces faiblesses une fois pour toutes. Encore plus important, elle permettrait au Gouvernement iraquien de répondre totalement aux besoins de ses ressortissants.

Les mesures de contrôle qui restent en place sont nécessaires pour atteindre nos objectifs en matière de désarmement et de sécurité, lesquels sont toujours en souffrance de l'avis de la majorité des membres. Tant que l'Iraq refuse de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent, telles que définies dans les résolutions successives du Conseil de sécurité, les restrictions appliquées aux objectifs militaires qu'il poursuit servent les intérêts de la communauté internationale.

Nous estimons également que les deux aboutissants de cette résolution - un assouplissement du commerce des biens civils et le maintien d'un embargo global sur les armes - servent également les intérêts du peuple iraquien qui est depuis si longtemps victime de manipulation et de négligence.

L'approche qu'incarne cette résolution nous rapproche des objectifs de sanctions ciblées auxquels toutes les délégations souscrivent, estimant que telle devait être la norme de la politique appliquée par le Conseil de sécurité en matière de sanctions. En fait, nous sommes déçus de constater que les recommandations vigoureuses faites par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les sanctions n'ont toujours pas vu le jour et nous exhortons le Conseil à les adopter le plus rapidement possible. Tous ceux qui ont reconnu que le Conseil devait être plus précis dans son application des sanctions devraient adhérer à l'approche qu'incarne cette résolution.

Il est donc décevant pour nous de constater que le Conseil a suspendu son examen d'une résolution qui tient compte si clairement et si directement de la détresse humanitaire du peuple iraquien tout en continuant à assumer une responsabilité constructive sur les questions de désarmement qui n'ont toujours pas été résolues en Iraq. Nous espérons que les membres du Conseil pourront s'entendre sur cette résolution et sur une liste de contrôle rationnelle et raisonnable portant essentiellement sur les produits qui représentent des risques légitimes pour la sécurité s'ils sont utilisés à des fins militaires.

Il est paradoxal de constater que si les adversaires de cette nouvelle approche parviennent à la

faire échouer, le *statu quo* qu'ils dénoncent depuis longtemps sera maintenu.

Nous comprenons la préoccupation des voisins de l'Iraq concernant ce projet de résolution, en particulier à la lumière de la menace proférée par l'Iraq d'user de représailles contre tout État qui coopérerait à la mise en oeuvre de cette nouvelle approche. L'impact des actions menées par le Conseil sur les voisins de l'Iraq doit certainement être dûment pris en considération; c'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par les membres du Conseil visant à mettre au point des mécanismes permettant de tenir compte de ces préoccupations.

Mais en fin de compte, la meilleure solution pour les pays voisins comme pour l'Iraq serait une résolution rapide du problème iraquien et un retour à une situation normale dans la région. Le seul moyen d'atteindre cet objectif est que l'Iraq s'acquitte totalement de ses obligations, ce qui exige de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de détermination.

Les divisions au sein du Conseil de sécurité lors du vote de la résolution 1284 et depuis lors ont poussé l'Iraq à se montrer intransigent au cours des 18 derniers mois. Elles ont donné l'impression erronée que les sanctions allaient simplement disparaître peu à peu, ce qui n'a servi les intérêts ni de la communauté internationale, ni de la région, ni du peuple iraquien.

Une position unie et résolue au sein du Conseil et des pays de la région donnerait à l'Iraq un signal clair : le respect de ses obligations est la seule solution possible. Un respect scrupuleux entraînerait l'annulation des sanctions, et tel est toujours notre objectif.

La résolution actuellement soumise à l'examen du Conseil à pour but de réaffirmer les objectifs de la communauté internationale concernant la situation iraquienne. Cette résolution tient compte de la préoccupation légitime que suscite le régime actuel. C'est un mouvement dont on ne peut que se féliciter vers des sanctions mieux ciblées. Ce changement d'orientation fait progresser la question de manière créatrice vers un bon équilibre entre les impératifs humanitaires en Iraq et les intérêts légitimes de la communauté internationale en matière de sécurité.

C'est pourquoi le Canada exhorte tous les membres du Conseil à appuyer ce projet de résolution.